



DEI  
DCI  
DNI



**Collectif pour le droit des  
enfants roms à l'éducation**

**gisti**, groupe  
d'information  
et de soutien  
des immigrés



Communiqué

17 octobre 2012, journée mondiale du refus de la misère

### **ASSEZ ! L'Etat doit cesser de s'acharner sur les enfants des campements « illicites » !**

L'Etat s'empresse depuis quelques temps d'évacuer les campements « illicites » visés par une décision judiciaire d'évacuation. La circulaire interministérielle du 26 août demandant aux préfets d'anticiper ces opérations et de prévoir des mesures d'accompagnement des familles concernées en termes de relogement et de scolarisation n'est souvent pas appliquée. Des réunions de concertation ici ou là et de vagues « diagnostics » sur fond de médiatisation du manque de places en hébergement d'urgence servent de prétextes à l'exécution de ces évacuations par les forces de l'ordre sans accompagnement d'aucune sorte, quand les intimidations policières quotidiennes n'ont pas fait fuir les familles d'elles-mêmes avant l'échéance fatale.

Dans ces campements vivent des enfants, des bébés souvent ; ils n'ont pas choisi de naître là, de vivre dans l'insalubrité, de ne pas aller à l'école, de connaître la malnutrition, de vivre dans une extrême pauvreté. Pour ceux qui ont réussi à être scolarisés, à avoir accès aux soins et à vivre dans des conditions d'hygiène minimales, ils ne comprennent pas pourquoi les policiers viennent régulièrement parler de détruire leurs affaires ; pourquoi ils sont remis à la rue, arrachés à leurs écoles, pourquoi leurs caravanes sont confisquées ou détruites.

Ces enfants, quelle que soit la situation administrative de leurs parents, ont droit à la protection contre les violences et contre l'exploitation, à l'accès aux soins, à la scolarisation et à un hébergement digne. Telles sont les obligations de l'Etat au titre de la Convention internationale des droits de l'enfant et dans notre droit national.

Au lieu de cela, c'est l'Etat français lui-même qui se rend coupable de graves violences contre eux, en interrompant les soins qui avaient pu être engagés, en les déscolarisant, en leur enlevant leurs abris de fortune et leurs caravanes, en les stigmatisant et les désignant avec leurs familles à la vindicte populaire. Comme pour perpétuer le cercle infernal des discriminations et des persécutions que certains subissaient déjà dans leur pays, pour confirmer, s'il en était besoin, le constat du Conseil de l'Europe que ce sont là – au moins pour les populations Roms – les plus discriminées d'Europe.

Nous disons : **ASSEZ !** Ces évacuations ne règlent pas les problèmes ; elles ne font que les déplacer en les empirant. Cette politique est encore plus insupportable venant d'un gouvernement qui prétend avoir une approche humaniste de ces situations difficiles. L'accumulation de campements dans certains départements est à prendre en compte. Mais c'est à l'Etat, avec les collectivités territoriales, de chercher des solutions pour une insertion de ces familles, mieux répartie sur le territoire, à commencer par la scolarisation de tous les enfants. Des financements de l'Union européenne sont disponibles : il suffit de s'en saisir.

Il est encore temps d'éviter que la France ne soit montrée du doigt voire condamnée une fois de plus par le Conseil de l'Europe. Surtout il est temps pour l'Etat de prendre enfin en compte les droits de ces enfants, en évitant déjà de contribuer à les exposer encore plus à la pauvreté, à toutes sortes de maladies, à l'exploitation voire au risque de délinquance. Pour ce, il faut faire appliquer le principe de l'école gratuite et obligatoire pour toutes et tous jusqu'à 16 ans, et permettre à leurs parents de s'insérer dans le monde du travail.

Le Défenseur des droits a demandé au Premier ministre un arrêt des évacuations durant la trêve hivernale. C'est dès aujourd'hui qu'elles doivent cesser et que des solutions pour l'amélioration des conditions de vie de ces familles doivent être trouvées !

Signataires :

Défense des Enfants International-France (DEI-France)

Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti)

Hors la rue

Ligue des Droits de l'Homme (LDH)

Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP)

Réseau Education Sans Frontières (RESF)

Secours Catholique / Réseau mondial Caritas

**Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation**

**AFEV** (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville) – **CGT Educ'Action** – **CLIVE** (Centre de Liaison et d'Information Voyage Ecole) – **DEI-France** (Défense des Enfants – International) – **FCPE** (Fédération des conseils de parents d'élèves) – **FERC-CGT** (Fédération de l'éducation, de la recherche et de la culture) – **ICEM-Pédagogie Freinet** (Institut Coopératif d'Ecole Moderne) – **Intermèdes** – **RESF** (Réseau Education Sans Frontière) – **Sud Education** – **SNUipp-FSU** – **Solidarité Laïque**.

**Et les membres du Collectif National Droits de l'Homme Romeurope :**

**ABCR** (*Association Biterroise Contre le Racisme*) – **ALPIL** (*Action pour l'insertion sociale par le logement*) – **AMPIL** (*Action Méditerranéenne Pour l'Insertion sociale par le Logement*) – **ASAV** (*Association pour l'accueil des voyageurs*) – **ASEFRR** (*Association de Solidarité en Essonne avec Les familles roumaines et rroms*) – **Association Solidarité Roms de Saint-Etienne** – **CCFD-Terre solidaire** – **LA CIMADE** (*Comité intermouvements auprès des évacués*) – **CLASSES** (*Collectif Lyonnais pour l'Accès à la Scolarisation et le Soutien des Enfants des Squats*) – **FNASAT-Gens du voyage** – **Hors la Rue** – **LDH** (*Ligue des Droits de l'Homme*) – **MDM** (*Médecins du Monde*) – **Mouvement catholique des gens du voyage** – **MRAP** (*Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples*) – **Rencontres tsiganes** – **ROMAQUITAINE** – **RomActions** – **Romeurope 94** – **Secours catholique (Caritas France)** – **SICHEM** (*Service de Coopération Humanitaire pour les Etrangers et les Migrants*) – **Une famille un toit 44** – **URAVIF** (*Union régionale des associations pour la promotion et reconnaissance des droits des Tsiganes et des Gens du Voyage d'Ile-de-France*)

Et les Comités de soutien de Montreuil, le Comité de soutien de Limeil / Brevannes, le Comité de soutien 92 Sud, le Collectif Romeurope nantais, le Collectif de soutien aux familles rroms roumaines, le Collectif Rroms des associations de l'agglomération lyonnaise, le Collectif Romyvelines, le Collectif de soutien aux familles roms de l'agglomération orléanaise, le Collectif des sans-papiers de Melun, Collectif solidarité Roms et gens du voyage du Nord, le Collectif Solidarité Roms Toulouse.